

Unité d'embauche : École d'orthophonie et d'audiologie

Exigences de qualification provisoires affichées du 15 janvier au 28 février 2017

Pour le statut chargé-e de cours

AUD 1720	Initiation à la pratique orthophonique Partie Enfant Ph.D. ou Maîtrise (orientation orthophonie) Expérience professionnelle dans le domaine de l'orthophonie auprès d'enfants Expérience en enseignement universitaire souhaitée	<u>exigences provisoires</u>
AUD 1720	Initiation à la pratique orthophonique Partie Adulte Ph.D. ou Maîtrise (orientation orthophonie) Expérience professionnelle dans le domaine de l'orthophonie auprès d'adultes Expérience en enseignement universitaire souhaitée	<u>exigences provisoires</u>
AUD 2222	Bilan audiologique - enfant Ph.D. ou Maîtrise (orientation audiologie) Expérience professionnelle dans le domaine de l'audition pédiatrique Expérience en enseignement universitaire souhaitée	<u>exigences provisoires</u>
AUD 2225	Déficiences auditives Ph.D. ou Maîtrise (orientation audiologie) Expérience professionnelle d'au moins 3 ans en diagnostic audiologique adulte, incluant l'utilisation de l'électrophysiologie Expérience en enseignement universitaire souhaitée	<u>exigences provisoires</u>